

SYNTHÈSES DE LA CONSULTATION DES ASSOCIATIONS

Associations et mouvements de jeunesse

ASSOCIATION DE COGESTION POUR LE TRAVAIL DES JEUNES (COTRAVAUX)

Représentée par M^{me} BUSSON (vice-présidente)
M^{me} DORÉE (déléguée)

M. PICQUART (animateur relations internationales et volontariat)

Audition du 7 mai 1996

Association laïque regroupant 33 000 jeunes et ayant une dimension internationale notamment avec les pays du Sud.

Un service civil fondé sur des projets.

Il est important que les jeunes puissent servir la Nation, mais le service doit être ouvert à tous sans exclusion, et le service national ne doit pas prendre la place de la main-d'œuvre salariée. COTRAVAUX est habituée à travailler avec de jeunes volontaires (à peu près 200 jeunes par an sur des projets de 6 mois à 2 ans), et saurait leur créer des projets qui ne se substituent pas à des emplois. Le service national de ces jeunes, garçons et filles, sera surtout un service à une communauté.

Un service à durée variable, pas trop court.

Une durée de 6 mois serait beaucoup trop courte. En 12 mois, il reste difficile de s'épanouir dans un projet. À l'expérience des objecteurs de conscience, la durée optimale serait de 24 mois.

Cette durée n'a pas besoin d'être la même pour tous. Il faut une base minimum avec volontariat pour formes plus longues selon le projet. Pour les projets à moyen et long terme, il manque aujourd'hui un cadre légal : il n'y a pas de place pour le volontariat et le bénévolat dans le droit français. Le statut des jeunes réalisant leur service national devra être repensé.

Le rôle des associations.

Si on faisait appel à elles, les associations devraient assumer leur responsabilité par rapport à la société, si les projets, et

les moyens mis à disposition, sont à la hauteur. Si elles doivent jouer un rôle, cela ne peut se faire qu'en concertation, qu'en « cogestion » avec l'État. Même si cette concertation ne marche pas actuellement pour les objecteurs de conscience, l'ordre de grandeur change totalement et la rend plus nécessaire dans le projet à l'étude. COTRAVAUX ne craint pas de « droit de regard » de l'État. C'est plutôt une incitation à la transparence.

Si le volontariat est choisi, on peut imaginer une prise en charge par l'État pour certains jeunes plus défavorisés, de façon à les rendre plus « attrayants » pour les associations. Mais il y a risque de tentation de substitution à des emplois salariés. Le volontariat n'attirerait pas forcément que les plus favorisés, puisqu'ils ne sont pas les seuls à travailler sur des projets, même à moyen terme, de COTRAVAUX. Cela dépend du cadre et des missions, encore flous.

Une évaluation-promotion.

Si l'obligation est supprimée, une évaluation/recensement permettrait de faire la promotion des projets. Le rôle des associations variera en fonction du choix obligation/volontariat : dans le premier cas, montrer que ce temps passé peut être utile et intéressant. Dans le deuxième, favoriser le volontariat. En tout état de cause, l'affectation devra se faire par choix mutuel entre l'association et le jeune.

CONCLUSION – COTRAVAUX propose un service volontaire centré sur des projets à long terme (ex. 20 mois) permettant à des jeunes de vivre leur volontariat. Ils affirment que les associations assumeront leur responsabilité d'organisme d'accueil, si possible en cogestion avec l'État, mais qu'elles souhaitent pouvoir choisir leurs candidats.

Commission Armées-Jeunesse Débat sur le Service National

Consultation des organisations, associations
et mouvements de jeunesse

sur l'évolution du service national.